Feuille officielle
Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville
Commune mixte de Plateau de Diesse
Commune de Nods

Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 22 septembre 2022 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATION FEDERALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire "Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)" ?

2. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA ?

3. Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21)?

4. Acceptez-vous la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers) ?

VOTATION FEDERALE

Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (Le droit de vote à 16 ans) ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 25 septembre 2022 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 25 septembre 2022 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :
Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Jacques Grossenbacher, chemin des Marnins 92, 2520 La Neuveville

Auteurs du projet : Läderach Installations sanitaires et chauffage Sàrl, rue des Prés-Bugnons 4, 2525 Le Landeron.
Flückiger Electricité SA, chemin de la Plage 16, 2072 Saint-Blaise

Projet : Installation de panneaux photovoltaïques et remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur extérieures, au chemin des Marnins 92, sur la parcelle no 1691, ban de La Neuveville

Zone : Zone agricole

Dérogation : A l'article 24c de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 septembre 2022 au 10 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 septembre 2022
Municipalité de La Neuveville

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 SEPTEMBRE 2022

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente :	Mme ANGELRATH Nicole
Vice-président :	M.PAMUKSAC Burhan
Membres	
Mmes	ALLEMANN Inès
	ALOCCHI Christine
	ANDREY Arielle
	BARELLI Janeta
	LAUBER Sylvie
	RAMDOO Marine-Chloé
	ZANATTA Nadia
	ZIMMERLI Lea
	ZUERCHER Caroline
MM.	AESCHLIMANN Maxime
	AMMANN Nicolas
	DI GRAZIA Roberto
	TELLAN Jean-Pierre
	TEROL William
	ZINGG Florian

le caj
le centre animation jeunesse
078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch
Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :
Mardi 15h00 - 18h00
Mercredi 13h30 - 17h30
Jeudi 15h00 - 18h00
Vendredi 15h00 - 23h00
Samedi Fermé

Prochaines activités
Vendredi 23 septembre Souper du CAJ
Crêpes party 19h - 21h
Inscription jusqu'à 17h le 23.09
Prix : 5.- ou aide à la préparation

Mardi 11 octobre : sortie Europapark ou Rulantica
Inscription jusqu'au mercredi 6 octobre
Prix : 65.- CHF

Info activités payantes : en cas de difficultés financières pour participer aux activités du CAJ vous pouvez prendre contact avec l'équipe d'animation. Nous proposons du travail au CAJ afin de pouvoir participer aux activités.

Prestations sur demande ou sur RDV
Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle
Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.

LES ADDICTIONS NE SONT PAS UNE AFFAIRE PRIVÉE.
L'ADDICTION NOUS CONCERNE TOUS. BRISONS LE TABOU !
APPELEZ-NOUS ! 0800 105 105
www.addictionsuisse.ch
ADDICTION | SUISSE

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence

Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2022, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	26.12.2022	02.01.2023	Fermeture de fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3ème trimestre 2022

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

17 septembre

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
ÉLECTION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022
(Législature 2022-2025)

Pour l'élection complémentaire au Conseil communal, deux (2) candidats/candidates ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera donc invitée *à se prononcer aux urnes le 25 septembre prochain* sur le nom d'un/d'une membre complémentaire du Conseil communal. Les candidats en liste sont les suivants (par ordre alphabétique) :

HOFER André	*11.01.1957*	*Prêles*	*Enseignant retraité*
SIMON-VERMOT Raphaël	*19.09.1982*	*Prêles*	*Ingénieur EPF*

Prêles, le 19 août 2022

L'administration communale

VOTATIONS ET ÉLECTIONS VALIDITÉ DE VOS VOTES

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

DÉCHETTERIE DE DIESSE - RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX

Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 24 septembre 2022 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/ kg, **sera encaissé directement sur place.**

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Avis de construction

Requérant : M. Wolfgang Prinz, Vue des Alpes 38, 2515 Prêles

Auteur du projet : Schwab-System John Schwab SA, Platanenstr. 7, 3236 Gampelen

Propriétaires fonciers : Mme et M. Virginie et Wolfgang Prinz, Mme et M. Angelika Epple Prantl et Daniel Uebelhart et Mme et M. Heidi et Manuel Hermann, Prêles

Projet : Construction d'un couvert à voitures sur deux places de stationnement existantes, parcelle no 2533, Vue des Alpes 38d, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 septembre au 9 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 septembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme Erika Himmelberger Hauenstein et M. Eduard Hauenstein, Baselsteinweg 24, 2516 Lamboing

Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Erika Himmelberger Hauenstein et Eduard Hauenstein, Lamboing

Projet : Pose d'une nouvelle citerne enterrée d'eau pluviale et d'une nouvelle fosse enterrée pour les eaux usées, parcelle no 1271, Baselsteinweg 24, village de Lamboing

Zone : Agricole

Dérogation : à la LAT, selon rapport à venir de l'OACOT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 septembre au 9 octobre 2022, publication dans la FO du 14 septembre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 9 septembre 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Laurence et Loïc Charpié, La Chaîne 7, 2515 Prêles

Auteur du projet avec procuration : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Laurence et Loïc Charpié, 2515 Prêles

Projet : Isolation périphérique, rénovation du balcon et du garde-corps, installation d'une réclame, parcelle no 2628, La Chaîne 7, 2515 Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 septembre au 16 octobre 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 septembre 2022

Secrétariat communal

NUISANCES SONORES TRAVAUX DOMESTIQUES ET DE JARDINAGE

Avec le retour des beaux jours, nous profitons de vous rappeler les prescriptions à respecter concernant les nuisances sonores dues aux travaux domestiques et de jardinage.

Pour ce faire, voici le contenu de trois articles tirés de notre règlement de police communale :

Art. 24
[1] Les dimanches, les jours de grande fête et les autres jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à des activités et à des travaux qui sont bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou qui compromettent le repos dominical.

Art. 50
[1] Entre **19h00 et 07h00,** ainsi qu'entre **12h00 et 13h00,** il est interdit de procéder à des travaux bruyants, de se comporter bruyamment ou de faire fonctionner des installations ou des appareils bruyants.

Art. 54
[1] A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'accomplissement de travaux domestiques ainsi que lors de l'utilisation de machines servant à des travaux domestiques ou d'autres appareils mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des habitations, chacun aura égard aux autres habitants de la maison et aux voisins.

[2] Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre **22h00 et 06h00** et entre **12h00 et 13h00.**

[3] Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi **18h00 au lundi matin 07h00** que dans la mesure où elles n'importunent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 25 SEPTEMBRE 2022

Site easyvote pour les jeunes !

Davantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes ! Ceci est l'objectif qu'easyvote aimerait atteindre grâce à des informations simplifiées et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations fédérales et cantonales du 25 septembre, vous trouverez sur leur site, www.easyvote.ch, toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 14 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration

L'administration communale

DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Par cette annonce, nous aimerions rappeler aux citoyennes et citoyens **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche,** tant à Lamboing qu'à Prêles.

Nous rappelons aussi que les entreprises ne sont pas autorisées à accéder à cette déchetterie.

D'avance nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces prescriptions, par respect pour les personnes habitant à proximité des décharges.

L'administration communale

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ 2023

Le village de Lamboing tire son épingle du jeu et appelle aux économies d'électricité

Pour le village de Lamboing, les Autorités communales ont publié le prix de l'électricité pour 2023 (Elcom.ch) dans un contexte international historique particulièrement tendu et inquiétant. Malgré des marchés de l'électricité affolés subissant des hausses vertigineuses et sans précédent à cause des problèmes techniques et géopolitiques, la hausse des prix sera contenue à Lamboing par rapport à d'autres distributeurs en Suisse. Elle se situera dans une fourchette de 20 à 40% en 2023 en fonction du profil de consommation de chacun. Le Conseil communal de Plateau de Diesse appelle ses citoyen-n-e-s à économiser l'électricité pour soulager leurs portes-monnaies et participer à l'effort national de réduction de la consommation pour éviter des pénuries durant l'hiver 2022-2023.

Après plusieurs années de baisse ou de stabilité des prix de l'électricité, Lamboing ne fera pas exception à la règle nationale l'année prochaine. Les prix de l'électricité devront être adaptés pour les mettre en adéquation avec les contrats de ses fournisseurs. Selon les simulations et en fonction du mode de consommation de chacun, cette augmentation sur le prix total variera entre 20% et 40%, soit environ 6 cts/kWh ou 23.00 CHF/mois pour un ménage moyen. Grâce à la stratégie d'approvisionnement à long terme de notre partenaire SACEN SA, les augmentations ont pu être limitées par rapport aux prix actuels de l'électricité sur les marchés pour l'année prochaine qui se situent ces jours à environ 1.00 CHF/kWh. Les Autorités communales rappellent que les tarifs de ces dernières années pour le village de Lamboing étaient avantageux et que pour l'année prochaine, ils sont proches des pratiques régionales.

STOP au gaspillage : encouragement généralisé aux économies d'électricité

Il peut à priori s'agir d'une maigre consolation. Mais le Conseil communal encourage vivement ses citoyen-n-e-s à pratiquer des gestes simples pour réduire leur consommation d'électricité. Ils et elles pourront ainsi stabiliser leurs factures d'énergie et soulager leurs portes-monnaies sans toucher à leur confort. Ils participeront ainsi à l'effort collectif national de réduction de la consommation pour éviter des pénuries l'hiver prochain. Ce que les Autorités demandent concrètement et simplement, c'est de ne plus gaspiller l'électricité.

Conseil communal

SAMEDI 24 SEPTEMBRE DE 9H A 12H : MATINÉE INTITULÉE LES LIEUX-DITS

En collaboration et présentée par des chercheurs de l'Université de Neuchâtel et de Berne.

Petite balade dans le village de Lamboing afin de (re)découvrir les richesses de notre patrimoine : les lieux-dits. Balade suivie par une conférence et un apéritif à la Salle Communale du Cheval Blanc à Lamboing.

Lieu de rencontre : Parking de la salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing.
Heure : 9h00-12h00
Sur inscription jusqu'au 19 septembre ; par courriel à galamboing@gmail.com ou par téléphone auprès de Noémie Béguelin Caudoux au 078/808.61.14
Par mauvais temps, nous annulons la partie balade et nous nous retrouvons à la Salle pour un café-conférence à la place de la conférence-apéritif.

Quelques lieux-dits de Lamboing

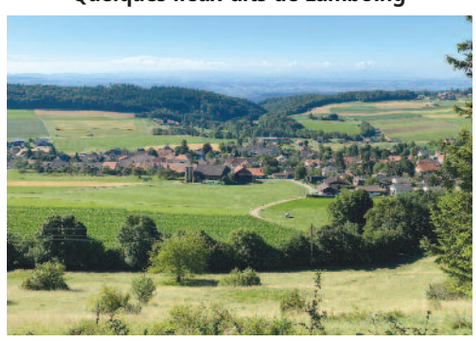

Avec cette balade autour du village de Lamboing, nous vous proposons de (re)découvrir les richesses d'un patrimoine culturel souvent méconnu : les noms de lieux.

Ils sont presque omniprésents dans notre vie quotidienne mais pourtant nous ne connaissons pas toujours leur histoire, ni leur signification.

Durant cette promenade d'une heure environ, nous retracerons le sens et l'origine de certains de ces noms qui en disent long sur l'histoire de la région et des hommes et femmes qui l'ont peuplée.

Une conférence d'une petite heure suivra la balade. Portant sur le même sujet, les lieux-dits et leur

histoire, cette présentation se veut indépendante et complémentaire à la visite qui précède. Elle sera notamment illustrée de nombreux documents d'archives

Un moment de partage suivra la conférence et aura pour but d'ouvrir la discussion sur l'étude des noms de lieux, son intérêt et ses potentiels développements dans la région.

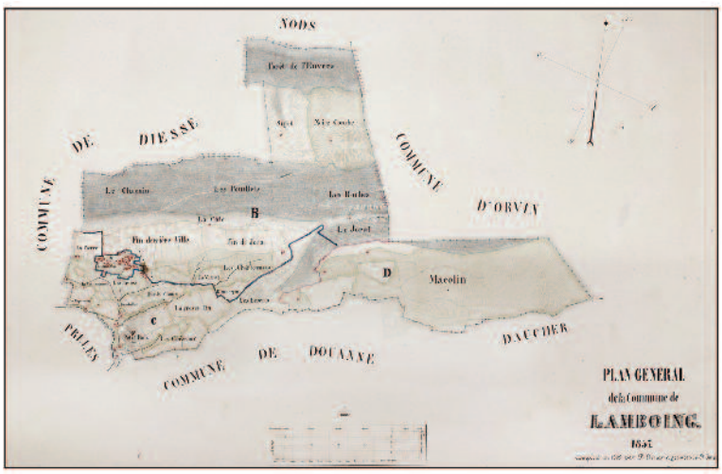

(Archives Communales de Lamboing)

GROUPE ANIMATION LAMBOING

Le dicastère des écoles de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole », **recherche** pour une durée déterminée d'une année renouvelable

Une assistante socio-éducative *(ASE)*
(taux d'occupation : 30-40%)

Classe de traitement : 11 sur l'échelle communale
Entrée en fonction : de suite ou date à convenir

Les offres avec documents usuels sont à adresser à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 30 septembre 2022

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2
2515 Prêles

032 315 70 70
info@leplateaudediesse.ch

Plateau de Diesse

SAPEURS POMPIERS PLATEAU

***** NOUS AVONS BESOIN DE VOUS *****

Le corps des SPP vous invite à venir découvrir le travail des sapeurs-pompiers lors d'un exercice public qui aura lieu le :

Mercredi 28 septembre à Nods, à 19h30
Hangar SPP Nods (derrière la Tour)

Lors de cette présentation vous aurez la possibilité de poser toutes vos questions concernant notre organisation et découvrir ce que représente un engagement en tant que pompier de milice. Nul doute que vous serez ensuite motivés à nous rejoindre pour assurer la sécurité de la population !

En cas d'empêchement, vous pouvez manifester votre intérêt en contactant le commandant : Capitaine Boris Howald

Mobile 079 236 79 83 Email: cdtspp@gmail.com

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Assistant socio-éducatif
Assistante socio-éducative 60% (CDD)

Entrée en fonction :
- 1er novembre 2022 ou à convenir
- Possibilité d'effectuer des remplacements avant ou après l'entrée en fonction

Notre structure :
- Cadre de travail chaleureux
- Structure privilégiant les activités extérieures (forêt)

Mission :
- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans sur les plans physiques, cognitifs et affectifs.
- Concevoir, organiser, animer et évaluer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Établir et stimuler une relation de partenariat avec les parents et les familles des enfants accueillis.
- Être sensibilisé à différentes approches pédagogiques et faire évoluer le projet pédagogique de la structure.
- Participer aux séances d'équipe et aux projets en découlant (spectacles, sorties, sport,…).
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.

Profil :
- Titulaire d'un CFC d'ASE
- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Esprit d'initiative et motivation à initier des projets
- Excellente aptitude à travailler seul/e ou en équipe
- Humour, créativité, écoute, patience et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique ; flexibilité
- Permis de conduire et véhicule à disposition

Lieu d'activité et horaires :
- Ecole à journée continue du Plateau de Diesse à Lamboing
- Être disponible le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Renseignements :
Florine Némitz, Directrice de l'EJC, tél. 078 882 94 92, direction@ejplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature par voie électronique de préférence à : direction@ejcplateau.ch, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 22 septembre 2022.
Ou par courrier postal à : Communauté scolaire du Plateau de Diesse, mention "Postulations EJC", Case Postale 91, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 29 août 2022

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

Employée administrative
Employé administratif à 40% (CDD)

Entrée en fonction :
- 1er novembre 2022 ou à convenir

Votre mission :
- Administration générale de l'école à journée continue du Plateau de Diesse
- Gestion administrative des activités en lien avec l'accueil parascolaire
- Établissement des contrats tarifaires des familles, facturation, correspondance
- Commandes et décomptes des repas, mise à jour des documents
- Gestion des dossiers des enfants
- Rédaction des PV des séances d'équipe
- Classement et archivage

Profil souhaité :
- Sens des relations humaines, humour et collaboration
- CFC d'employé.e de commerce ou jugé équivalent
- Maîtrise des outils informatiques Microsoft office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, plateforme KIBON)
- Quelques années d'expérience, minimum 3 ans (dans une administration publique, un atout)
- Capable de travailler de manière autonome et indépendante et en collaboration avec la direction de l'école à journée continue
- Connaissance de base du système scolaire et parascolaire bernois
- Présence requise le lundi et mardi matin, les autres jours sont à définir

Renseignements :
Florine Némitz, Directrice de l'EJC, tél. 078 882 94 92, direction@ejplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature par voie électronique de préférence à : direction@ejcplateau.ch, accompagnée des documents usuels, jusqu'au 22 septembre 2022.
Ou par courrier postal à : Communauté scolaire du Plateau de Diesse, mention "Postulations EJC", Case Postale 91, 2516 Lamboing.

Lamboing, le 29 août 2022

CORDIALE BIENVENUE A CHACUN ET CHACUNE

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide de bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent

A UNE PROJECTION DE PETITS FILMS RETRACANT D'ANCIENS EVENEMENTS DU PLATEAU DE DIESSE AINSI QUE DES PHOTOS. UN BON MOMENT REMPLI DE BEAUX SOUVENIRS A PARTAGER AVEC NOUS.

Le VENDREDI 30 septembre 2022 de 14h00 à 16h00 à la Maison de Paroisse de Diesse.

Collation et boissons

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

SED - SYNDICAT POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE DIESSE

Le syndicat a pour but d'alimenter en eau potable ses membres en qualité et quantité suffisante. Son réseau d'alimentation est le Plateau de Diesse. Il puise ses ressources également sur le Plateau de Diesse et en cas de pénurie, il s'approvisionne aux sources de Brunnmühle via son réservoir à Schernelz.

Pour répondre aux exigences, nous cherchons pour le 1er janvier 2023 ou une date à convenir un

Fontainier
(Degré d'occupation 30 %)

Dans cette fonction vous êtes responsable de la gestion technique du service des eaux.

Descriptif du poste :
- Organisation et surveillance de l'exploitation du service des eaux selon cahier des charges.
- Entretien des installations (réservoirs, stations de pompage, stations de captage) du réseau de distribution aux réservoirs aussi bien que de la technique.
- Gestion de la télécommande et des alarmes.
- Assurer le contrôle de la qualité ainsi que la documentation des installations.
- Application du manuel d'assurance et d'autocontrôle.
- Coopération pour l'élaboration du budget et de la planification des finances.

Profil recherché :
Vous détenez un CFC de monteur en installations sanitaires ou formation jugée équivalente, avec une solide expérience professionnelle de plusieurs années. En plus, vous êtes titulaire du brevet fédéral de fontainier (ou actuellement en formation ou disponible à suivre cette formation).
Vous avez en plus un sens de l'organisation. Vous êtes capable de travailler de façon indépendante et structurée. Vous avez une bonne résistance au stress et possédez de bonnes connaissances en informatique. La possession du permis de voiture est exigée.

Nous vous offrons un travail varié et d'importantes responsabilités.

Est-ce que vous êtes intéressé ?
Frédéric Racine, président, répond volontiers à vos questions. Mobile : 079 229 63 10.

Envoyez-nous votre dossier de candidature par écrit avec une photo actuelle jusqu'au 7 octobre 2022 à l'adresse suivante : SED Syndicat pour l'alimentation en eau du Plateau de Diesse. Raymond Rollier, Administrateur, Place du Marché 1, 2520 La Neuveville.

Place du Village 5 - 2518 Nods
commune@nods.ch - www.nods.ch

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Septembre

Samedi 17 **Lundis** 19, 26

de 08.00 - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet hororaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 septembre de 9.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

DÉCHETTERIE DE DIESSE - RAMASSAGE ANNUEL DE DÉCHETS SPÉCIAUX

Concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 24 septembre 2022 de 09h00 à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.--/ kg, **sera encaissé directement sur place.**

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

GESTION DES DECHETS

Information à la population de Nods

Les travaux pour la mise en fonction des MOLOKS, en remplacement des containers communaux placés dans le Village sont en cours. L'ancien système de récolte des ordures restera en fonction jusqu'à nouvel avis, ceci afin de faciliter la transition et d'épuiser votre stock de sacs rouges.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NODS

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

Samedi 1er octobre 2022
A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 8.00 h à 12.00 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.
Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

TAILLE AVANT L'HIVER

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2022.**

COMMISSION NON-PERMANENTE POUR LE PROJET DU CHEMIN DES ÉCOLIERS

Recherche de membres

Afin de mettre sur pied une commission non permanente qui sera chargée de proposer un projet final suite à l'analyse des divers projets déposés pour le Chemin des écoliers, le Conseil communal est à la recherche de **3 personnes motivées.**

Vous êtes intéressé(e) par la problématique du Chemin des écoliers et avez un peu de temps à mettre au service de la collectivité ?

Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt.
De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION NON-PERMANENTE POUR LE PROJET DE LA NOUVELLE DÉCHETTERIE

Recherche de membres

Afin de mettre sur pied une commission non permanente qui sera chargée de proposer des solutions au Conseil communal pour le projet de la nouvelle déchetterie, le Conseil communal est à la recherche de **3 personnes motivées.**

Vous êtes intéressé(e) par la problématique de la gestion des déchets et avez un peu de temps à mettre au service de la collectivité ?

Alors faites le savoir au Conseil communal en motivant brièvement votre intérêt.
De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration communale au N° de tél. 032 751 24 29.

CONSEIL COMMUNAL

LE "CHEMIN DES ÉCOLIERS" À NODS

Le concours d'idées lancé à l'été 2021 par la Commune de Nods et le Parc Chasseral dans le cadre du projet "Habiter Nods" est arrivé à son terme. Plusieurs habitants du village ont soumis des propositions pour animer le "Chemin des écoliers".

La population ayant voté pour la meilleure idée tout au long du week-end de la Fête villageoise de Nods, le projet 4 de la famille Jeandupeux est ressorti grand vainqueur.

Un projet ayant été déposé hors délai, mais dont les idées correspondaient à tous les critères sera spécialement récompensé.

La classe 3H de Mme Laetitia Boner s'étant également planché sur la question de la mobilité douce et piétonnière au cœur du village aura également le privilège de se voir remettre un prix.

La remise des prix aura lieu le 27 septembre 2022 à 18h30 au Battoir à Nods.

La population de Nods est cordialement invitée à participer à cet événement.

Commune mixte de Nods

FÉLICITATIONS

Le conseil communal félicite très chaleureusement son talent local au niveau du Cylisme :

Noah Bögli

pour son titre de champion de Suisse contre-la-montre Elite National 2022 en juin.

REMERCIEMENTS

La commune mixte de Nods remercie chaleureusement les Sonneurs du Plateau de Diesse pour le présent offert en souvenir de la 7e rencontre romande des sonneurs de cloches lors de la fête villageoise édition 2022.

Conseil communal

Oui à une rationalisation de la procédure d'aménagement

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire est favorable à la modification de la loi sur les constructions. Elle voit dans les changements proposés un pas important pour simplifier et accélérer la procédure d'édiction des plans.

La modification de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire vise à rationaliser la procédure d'édiction des plans, qui est complexe, et à lui donner une orientation partenariale. Toute procédure d'édiction de plans sera obligatoirement précédée d'un entretien initial entre la commune et l'Office de l'organisation du territoire et des affaires communales (OACOT), qui est l'autorité compétente pour l'examen préalable et l'autorisation. L'entretien servira à clarifier des points en suspens et des problèmes potentiels à un stade précoce afin qu'il ne faille pas les régler lors de la procédure d'approbation. La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) espère que cette démarche permettra d'orienter les travaux préparatoires dans la bonne direction dès le départ afin d'éviter de multiplier les séances de travail avec l'OACOT. Par ailleurs, le projet élargit la marge de manœuvre des communes en leur donnant la possibilité de requérir elles-mêmes auprès des offices compétents les rapports officiels et techniques dont elles ont besoin pour édicter leurs plans.

Le projet met en œuvre les modifications demandées dans la motion Lanz 133-2019 adoptée par le Grand Conseil. La Commission de protection des sites et des paysages ne sera plus consultée lorsqu'une procédure reconnue visant à garantir la qualité a été menée. Il peut s'agir d'un mandat d'étude, d'une planification-test, d'un concours ou d'une procédure d'expertise. La procédure d'édiction des plans de première instance sera ainsi soumise aux mêmes règles que celles qui régissent actuellement la procédure de permis de construire. Selon la CIAT, cette modification contribuera en outre à accélérer la procédure. Une minorité de la commission souhaite limiter encore plus l'implication de la Commission de protection des sites et des paysages, en excluant qu'elle puisse être consultée en cas de recours. Mais la majorité estime que cela est impossible en raison des principes procéduraux de rang supérieur, notamment la maxime inquisitoire.

Pour la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire, toutes ces mesures constituent un pas dans la bonne direction pour simplifier la procédure d'édiction des plans et lui donner une orientation plus partenariale. La commission estime cependant que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour obtenir l'accélération souhaitée par les communes. Elle propose de traiter la révision de la loi sur les constructions en une seule lecture afin que les premières mesures proposées puissent être mises en œuvre rapidement.

Le cas «Meikirch» : attendre la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire

La CIAT a également discuté de l'arrêt du Tribunal fédéral du 5 avril 2022 concernant le cas «Meikirch». Cet arrêt demande au canton de Berne et à la commune de Meikirch de régler de manière conforme à la législation fédérale la compensation des avantages résultant de mesures d'aménagement (art. 5, al. 1 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire [LAT]). La révision de la loi cantonale sur les constructions serait une bonne opportunité pour le faire. Cependant, la commission estime qu'il n'y a pas lieu de légiférer pour le moment, mais qu'il faut attendre les résultats de la révision de la LAT en cours au niveau fédéral. En effet, il y a lieu de penser que celle-ci clarifiera l'article 5 LAT et qu'il sera dès lors inutile de modifier la loi cantonale sur les constructions.

Le Grand Conseil examinera le projet de modification de la loi sur les constructions lors de sa prochaine session d'automne.

Un système de mobilité durable pour le canton de Berne

Un système de transport efficace, sûr et durable : voilà l'objectif de la Stratégie de mobilité globale du canton de Berne 2022 adoptée par le Conseil-exécutif. Elle a été remaniée et élargie pour tenir compte des évolutions dans l'offre de transports. La mise en réseau des différents moyens de transport constitue l'un des nouveaux points forts de cette stratégie.

Le Conseil-exécutif a adopté la Stratégie de mobilité globale (SMG) en 2008. Depuis lors, le contexte de la mobilité, l'offre de transports et les comportements des usagers dans le canton de Berne ont beaucoup évolué. Dans les zones urbaines, en particulier, la population ne cesse d'augmenter et le trafic se densifie. Le numérique progresse à grands pas et le partage de véhicules se développe. Grâce à la popularité des vélos électriques, le trafic cycliste connaît lui aussi un essor important.

La Stratégie de mobilité globale du canton de Berne 2022 (SMG 2022) adoptée par le Conseil-exécutif vise à prendre en compte ces évolutions. Elle présente les objectifs supérieurs et les stratégies qui doivent guider le gouvernement dans l'accomplissement de ses tâches dans le domaine de la mobilité. La SMG 2022 est fondée sur la stratégie ETG (éviter, transférer et gérer harmonieusement le trafic), déjà bien éprouvée. Intégrant désormais une quatrième stratégie partielle (mettre en réseau), elle devient la stratégie ETGM. La SMG 2022 comporte également un autre élément nouveau : les champs d'action, neuf domaines dans lesquels sont définis les différents instruments de planification cantonaux qui permettront de concrétiser la stratégie ETGM.

Renforcer la mise en réseau des moyens de transport et des offres de mobilité

Compte tenu des nombreux défis à relever dans le domaine des transports, il est nécessaire de développer des offres de mobilité plus flexibles, qui incluent le partage de véhicules et qui soient adaptées aux besoins des différentes régions du canton. En s'appuyant sur la stratégie ETGM, la Stratégie de mobilité globale 2022 entend améliorer la mise en réseau des différents moyens de transport pour créer des chaînes de mobilité multimodales attractives (qui combinent p. ex. le vélo, les transports publics, le partage de véhicules et les moyens de locomotion individuels).

La SMG 2022 établit le cadre nécessaire à la mise en place et au développement de l'interconnectivité numérique des offres de mobilité afin d'optimiser le système, d'améliorer l'accès aux offres de mobilité et de simplifier la combinaison des modes de transport.

En définissant la mise en réseau comme nouveau point fort, le canton de Berne s'aligne notamment sur les évolutions à l'échelon fédéral. La mise en œuvre de l'infrastructure nationale de mise en réseau des données sur la mobilité (NADIM) doit permettre à la Confédération de renforcer l'efficacité du système de mobilité dans toute la Suisse grâce à la mise en réseau des données. A l'avenir, il devrait ainsi être plus facile de combiner différents moyens de transport lors d'un même trajet par exemple. La Confédération entend atteindre cet objectif en créant des interfaces de transport multimodales attractives aux principaux arrêts de transports publics. Ces interfaces comporteront des zones de stationnement adaptées, des offres de partage et un accès facilité aux moyens de transport.

Un système de mobilité efficace et durable

La Stratégie de mobilité globale 2022 met en lumière les défis que doit relever le canton de Berne pour mettre en œuvre un système global de transport. Elle définit par ailleurs la vision adoptée par le canton de Berne pour sa politique de mobilité : une politique axée sur le développement durable, du point de vue écologique, économique et social. En d'autres termes, elle a pour objectif de favoriser l'épanouissement de la société et le développement économique en créant un système global de transport efficace, sûr et finançable. L'interconnectivité numérique, l'utilisation combinée de différents moyens de transport et le développement du partage de véhicules amélioreront également l'efficacité du système de transport. En 2050, d'après la vision de la SMG 2022, le trafic sera climatiquement neutre, la pollution de l'air, les nuisances sonores et les émissions lumineuses seront limitées autant que possible et l'impact du trafic sur la biodiversité ainsi que l'emprise du réseau sur le territoire seront réduits au minimum.

Monitorage régulier

Élaborée par la Direction des travaux publics et des transports en collaboration avec d'autres Directions, la Stratégie de mobilité globale 2022 a une valeur contraignante pour l'administration cantonale. L'avancement de sa mise en œuvre sera contrôlé tous les quatre ans dans le cadre d'un monitorage et d'un controlling. Si nécessaire, la stratégie pourra ainsi être remaniée sur la base des expériences effectuées et des évolutions futures dans le secteur de la mobilité.

Tarif provisoire pour les prestations de psychothérapie pratiquée par des psychologues

Les prestations de psychothérapie pratiquées par des psychologues visées à l'article 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) sont désormais facturables selon le modèle de la prescription. L'Office de la santé (ODS) a arrêté un tarif provisoire, applicable jusqu'à ce que le montant définitif ait été approuvé ou fixé. La décision prend effet le 1er juillet 2022.

Les prestations fournies par des psychologues-psychothérapeutes admis conformément à l'article 50c de l'ordonnance fédérale sur l'assurance-maladie (OAMal) ou par des organisations de psychologues-psychothérapeutes admises selon l'article 52e OAMal peuvent être facturées à un tarif provisoire de 2,58 francs la minute. Pour être prises en charge par l'assurance obligatoire des soins, ces prestations doivent par ailleurs être proposées dans le canton de Berne, sur prescription médicale.

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

L'exposition de photographies "Quelques lieux de spiritualité" d'Edmond Farine est ouverte tous les matins sauf le mardi au secrétariat paroissial, Grand-Rue 13.

Vendredi 16 septembre

16h30 Cycle I à la maison de paroisse. Bienvenue aux enfants de la 2 à la 6H. Wanda Sunier vous accueille !

18h, rencontre 10 et 11H à Diesse

Dimanche 18 septembre – Jeûne fédéral

10h, célébration œcuménique au home Mon Repos

John Ebbutt, pasteur, Yannick Salomon, théologien en pastorale, Sara Gerber, piano. Une matinée placée sous le thème du Bonheur ! Bienvenue à tous pour aller à la rencontre des uns des autres dans l'espace de la cafétéria. Collation offerte par l'animation.

Mercredi 21 septembre

10h, Groupe de partage biblique et de prière à la salle Schwander

Dimanche 25 septembre

Culte à 10h à la Blanche église avec le pasteur Cédric Némitz qui nous vient de Bienne.

WE pour les enfants du Cycle II au Mont Sujet. 16h, célébration finale à l'église de Nods.

La Blanche-église est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service :
Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57
Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 18. September

10.30 Uhr, Bärenplatz Ligerz: Gottesdienst am 1. Läset-Sunntig und Bettag. Mit Pfr. Peter von Salis und "Hot Club de Berne" (Musik).

Pikettdienst

29. August bis 30. November: Pfr. Peter von Salis. (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 18 septembre 2022, Jeûne fédéral. Messe à 10h en l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Une célébration bilingue et œcuménique a lieu à la même heure au Temple allemand de Bienne.

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte avec Frédérique et Sylvain Jaccard

Dimanche 18 septembre, 10h, Diesse, culte du Jeûne Fédéral avec la participation musicale de Frédérique et Sylvain Jaccard, service de voiture, voir ci-dessous.

Dimanche 25 septembre

Culte à Diesse, 10h, thème: La foi, une ressource à toute épreuve ? service de voiture, voir ci-dessous.

Après-midi pour les aînés

Vendredi 30 septembre, 14h, Maison de paroisse de Diesse, projection de petits films et photos d'événements passés du Plateau de Diesse.

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 18 septembre

10h, Jeûne fédéral, culte événement à Diesse, avec la participation des musiciens Frédérique et Sylvain Jaccard. Offre de transport depuis Nods sur demande auprès de la secrétaire de paroisse, K. Oppliger au 079 611 64 68.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.
1er et 3ème dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie. Cours message ou réflexion et partages en groupes. (également en streaming)
2ème dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels. Sans streaming
4ème dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main. (également en streaming)
Si 5ème dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.chs

VA VERS TOI ! VA POUR TOI !

Le samedi 8 octobre nous vous proposons une superbe balade méditative entre Douanne et l'église de Gléresse, sur le chemin des vignes entouré des flamboyantes couleurs de l'automne.

Ce chemin est jalonné de belles pierres sculptées aux signes mystérieux. Comme des signes, elles nous inviteront à une démarche toute simple de réflexion et de méditation personnelle, mais aussi à échanger amitié et sourires ! Ce parcours est vraiment ouvert à tous et à toutes.

Départ le samedi de La Neuveville avec le train de 8h43. Café-croissants. Et apéritif pour le retour en fin de matinée

Organisateurs : Stefan Wilczynski et John Ebbutt
Renseignements au 032 751 28 57

Nous nous réjouissons de cette magnifique balade!

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE-LAMBOING-PRÊLES

Culte avec Frédérique et Sylvain Jaccard
Dimanche 18 septembre, 10h, Diesse

Ils sont bien connus sur le Plateau de Diesse, entre autres, pour leur personnalité chaleureuse et leur engagement. Frédérique et Sylvain Jaccard ont été, en effet, très actifs comme musiciens et directeurs, tant pour le chœur de plusieurs fêtes villageoises que pour le chœur de Lignières. Ils avaient notamment composé les paroles et la musique à l'occasion de l'édition 2009 à Diesse. Les choristes avaient alors chanté, lors du culte, sous un chapiteau de cirque. Frédérique et Sylvain ont accompli un beau parcours professionnel également dans l'enseignement de la musique et même comme directeur du conservatoire de musique neuchâtelois. Ils se réjouissent de revenir dans le village qui les a accueillis pendant de nombreuses années. A cette occasion, Ils interprèteront principalement des pièces de Bach, au piano et au basson.

Un service de voiture est organisé, passage à 9h35 à l'école à Prêles et 9h40 à la poste de Lamboing

Cordiale bienvenue à chacune et chacun !

Pharmacie
0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin
Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste
0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)
La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique
(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville
Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville
Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, Ouvert du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h, Samedi et dimanche : 9h-15h, Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville
Ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30.
Exposition temporaire intitulée **"Ville d'étude et de séjour" qui présente la vie en pensions et pensionnats du XVIIIe au XXe siècles.** Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition temporaire : **De la diversité des cépages**
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch – info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	17.09.	20h30	La Pop italienne
Samedi	1.10	20h30	Tango Show
Vendredi	14.10	20h30	Piano Paradiso
Vendredi	21.10	20h30	Big Band Jazz
Samedi	29.10	20h30	Joya Marleen
Dimanche	6.11	17h00	Pantoufle
Samedi	12.11	20h30	Zydeco Annie
Samedi	19.11	20h30	En apARTé
Dimanche	20.11	17h00	En apARTé
Vendredi	25.11	20h30	Billie Bird
Vendredi	9.12	20h30	Maria de la Paz
Dimanche	11.12	17h00	Le Chebu de Noël

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.
- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch